

BUDGET PRIMITIF 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014



INTRODUCTION

Le budget primitif 2014 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil municipal du 10 février dernier.

S'il transpose, sous forme de propositions nouvelles, ces orientations, il intègre également les restes à réaliser d'investissement de l'exercice précédent.

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, le présent budget a été conçu sans reprise anticipée des résultats pour permettre à la nouvelle équipe municipale de disposer librement d'une part significative de l'excédent de fonctionnement 2013.

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2014 abordera successivement :

- la balance générale du budget ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement ;
- l'équilibre de la section d'investissement ;

1. I. LA BALANCE GENERALE DU BUDGET

Le projet de budget primitif 2014 ayant été conçu avec un niveau minimum d'investissement, le volume important d'autofinancement dégagé sur l'exercice génère, avec le mécanisme des opérations d'ordre, un suréquilibre en recettes dans cette section.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 354 155,72 €	6 084 331,49 €	1 146 694,57 €	431 725,00 €	6 500 850,29 €	6 516 056,49 €
Opérations d'ordre	780 175,77 €	50 000,00 €	300 000,00 €	1 030 175,77 €	1 080 175,77 €	1 080 175,77 €
Opérations de l'exercice	6 134 331,49 €	6 134 331,49 €	1 446 694,57 €	1 461 900,77 €	7 581 026,06 €	7 596 232,26 €
RAR 2013			61 850,20 €	299 154,00 €	61 850,20 €	299 154,00 €
Total du budget	6 134 331,49 €	6 134 331,49 €	1 508 544,77 €	1 761 054,77 €	7 642 876,26 €	7 895 386,26 €
<i>Budget primitif 2013 (pour mémoire)</i>	<i>5 726 842,32 €</i>	<i>5 726 842,32 €</i>	<i>2 314 853,03 €</i>	<i>2 314 853,03 €</i>	<i>8 041 695,35 €</i>	<i>8 041 695,35 €</i>

Le budget primitif 2014 s'établit en dépenses à 7.642.876,26 €, en recul, avec le contexte électoral, de 5 % par rapport au budget primitif 2013.

2. II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

3. A. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2014, un montant de 5.354.156 €, contre 5.185.004 € au budget primitif 2013. Elles enregistrent donc une progression de 3,3 % avec principalement l'évolution des dépenses de personnel, des charges de gestion courante et des charges financières.

SYNTHESE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	BP 2013	Réalisé 2013	BP 2014	Variation	
					en euros	en %
011	Charges à caractère général	1 105 753 €	1 018 392 €	1 128 202 €	22 449 €	2,0%
60	Achats	560 532 €	588 907 €	599 145 €	38 613 €	6,9%
61	Services extérieurs	325 359 €	236 582 €	315 607 €	- 9 752 €	-3,0%
62	Autres services extérieurs	195 535 €	173 817 €	196 706 €	1 171 €	0,6%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	24 328 €	19 086 €	16 744 €	- 7 584 €	-31,2%
012	Charges de personnel	3 046 210 €	3 075 084 €	3 195 734 €	149 524 €	4,9%
621	Personnel extérieur au service	0 €	0 €	0 €	- €	
633	Impôts et taxes sur rémunérations	80 420 €	82 486 €	81 153 €	733 €	0,9%
64	Charges de personnel	2 965 790 €	2 992 598 €	3 114 581 €	148 791 €	5,0%
65	Autres charges de gestion courante	536 139 €	544 474 €	568 174 €	32 035 €	6,0%
653	Indemnités et frais des élus	114 190 €	124 200 €	119 600 €	5 410 €	4,7%
6554	Participations (Crèche Firmousse)	107 000 €	105 783 €	107 000 €	- €	0,0%
657361	Subvention Caisse des Ecoles	61 368 €	59 500 €	73 530 €	12 162 €	19,8%
657362	Subvention C.C.A.S.	185 081 €	180 200 €	199 544 €	14 463 €	7,8%
6574	Subventions aux personnes de droit privé	67 000 €	74 149 €	67 000 €	- €	0,0%
	Autres charges	1 500 €	641 €	1 500 €	0 €	0,0%
66	Charges financières	280 744 €	235 675 €	303 866 €	23 121 €	8,2%
67	Charges exceptionnelles	213 441 €	142 481 €	157 180 €	- 56 261 €	-26%
68	Dotations aux provisions	0 €	0 €	0 €	- €	
014	Atténuation de produits	0 €	895 €	1 000 €	1 000 €	
022	Dépenses imprévues	2 715 €	0 €	0 €	- 2 715 €	
TOTAL		5 185 004 €	5 017 000 €	5 354 156 €	169 152 €	3,3%

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal, qui devrait progresser de 2 % par rapport au budgété de l'année précédente.

Comme précisé lors du débat d'orientations budgétaires, l'évolution provient principalement :

- de la prise en charge sur l'année complète de la réforme des rythmes scolaires, financée à près de 70 % par la Caf et par l'Etat ;
- du relèvement de la TVA et de la progression naturelle des prix des biens et des services pour plus de 18.000 €.

Avec la disparition de dépenses à caractère conjoncturel (réparation des conséquences des inondations, cotisation d'assurance dommages-ouvrage...), la ville a réussi à contenir l'évolution de ce chapitre à un niveau inférieur à celui attendu de l'indice des prix des dépenses communales pour 2014.

2. Les charges de personnel

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant.

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, ce poste de dépenses progressera de 4,9 % en 2014 (hors recettes perçues en compensation) avec notamment :

- l'effet Glissement Vieillesse Technicité : + 20.000 €
- l'évolution des cotisations patronales de retraite : + 20.000 €
- les mesures catégorielles en faveur des agents de catégorie C : + 15.000 €
- la réforme des rythmes scolaires : + 50.000 €
- l'organisation des scrutins électoraux : + 18.500 €

Avec un minimum de recettes en compensation de 142.170 €, la masse salariale devrait finalement évoluer de moins de 2 % en 2014.

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé. Ces charges, estimées à 568.174 €, sont en progression de 6 % par rapport au budgété 2013.

L'extension du périmètre des classes de neige à certains enfants de CM1 pour la Caisse des Ecoles et la prise en charge d'un animateur communal sur le budget du CCAS conduisent la ville à renforcer sa participation financière auprès de ces établissements.

4. Les charges financières

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (I.C.N.E.).

Ce poste de dépenses devrait augmenter de 8,2 % par rapport au réalisé 2013 avec l'inscription de crédits supplémentaires pour permettre le remboursement anticipé d'emprunts (inscription des pénalités de remboursement anticipé en fonctionnement et du capital restant dû en investissement).

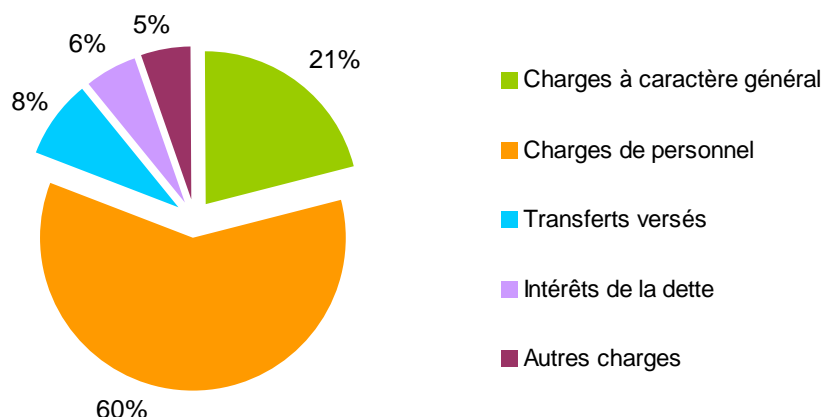
5. Les charges exceptionnelles

Ce poste de dépenses est en net recul au regard des montants budgétés l'an passé.

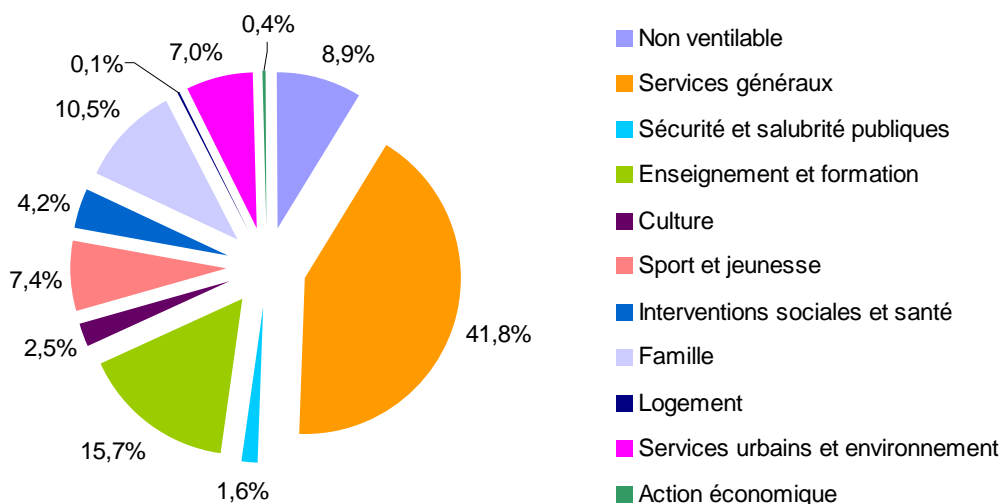
Il est toutefois proposé de continuer d'inscrire, par prudence, des crédits pour permettre, le cas échéant, la régularisation de trop-perçus de taxe locale sur la publicité extérieure et le remboursement d'un excédent de TVA.

Pour prendre en charge ces dépenses exceptionnelles, sans alourdir la pression fiscale sur les habitants, il est proposé d'inscrire parallèlement une reprise du même montant sur la provision constituée les années antérieures à partir des excédents de fonctionnement.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



4.

5.

6. B. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 6.084.331 € en 2014, soit une hausse, hors reprise sur provision, de 7,1 % par rapport au budgété 2013.

1. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve une partie des remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés et les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. Ce chapitre est donc particulièrement variable d'une année sur l'autre.

L'année 2014 devrait être marquée par une progression significative de ce poste de recettes, en comparaison avec le budget primitif précédent, grâce aux aides versées par l'Etat pour l'emploi de quatre agents en contrats aidés au 1^{er} janvier 2014.

SYNTHESE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	BP 2013	Réalisé 2013	BP 2014	Variation	
					en euros	en %
013	Atténuation de charges	23 100 €	47 184 €	47 000 €	23 900 €	103,5%
70	Produits des services et du domaine	266 480 €	275 247 €	267 158 €	678 €	0,3%
73	Impôts et taxes	3 484 350 €	3 538 690 €	3 587 800 €	103 450 €	3,0%
7311	Contributions directes	2 192 000 €	2 199 027 €	2 215 000 €	23 000 €	1,0%
732	Reversements de TP/CET (CUGN)	728 100 €	745 094 €	735 500 €	7 400 €	1,0%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	280 000 €	219 130 €	280 000 €	- €	0,0%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	180 000 €	185 068 €	175 000 €	- 5 000 €	-2,8%
7351	Taxe sur l'électricité	95 000 €	115 875 €	180 000 €	85 000 €	89,5%
	Autres	9 250 €	74 496 €	2 300 €	- 6 950 €	-75,1%
74	Dotations et participations	1 461 404 €	1 568 040 €	1 503 764 €	42 360 €	2,9%
7411	Dotation forfaitaire (DGF)	1 038 013 €	1 039 813 €	993 380 €	- 44 633 €	-4,3%
74121	D.S.R. (DGF)	68 000 €	73 460 €	76 580 €	8 580 €	12,6%
74127	D.N.P. (DGF)	8 500 €	11 758 €	11 911 €	3 411 €	40,1%
74832	Attribution du FDPTP	0 €	25 508 €	12 500 €	12 500 €	
74833	Compensations CET	4 100 €	3 946 €	3 300 €	- 800 €	-19,5%
74834	Compensations TF	21 525 €	24 425 €	23 500 €	- 1 975 €	-9,2%
74835	Compensations TH	105 054 €	105 054 €	105 000 €	- 54 €	-0,1%
74718	Autres participations de l'Etat	110 €	1 468 €	40 360 €	40 250 €	36590,9%
7472	Participations de la région	1 000 €	1 000 €	0 €	- 1 000 €	-100,0%
7473	Participations du département	1 302 €	250 €	4 230 €	2 928 €	224,9%
7475	Participations de la CUGN	39 500 €	63 816 €	30 000 €	- 9 500 €	-24,1%
	Participations d'autres organismes	161 193 €	191 645 €	185 396 €	- 24 203 €	-15,0%
	Autres	13 107 €	25 897 €	17 607 €	- 4 500 €	-34,3%
75	Autres produits de gestion courante	195 650 €	228 296 €	225 609 €	29 959 €	15,3%
77	Produits exceptionnels	50 137 €	96 997 €	5 000 €	- 45 137 €	-90,0%
78	Reprise sur amortissements et provisions	201 721 €	0 €	448 000 €	246 279 €	122,1%
TOTAL		5 682 842 €	5 754 454 €	6 084 331 €	401 489 €	7,1%

2. Les produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal.

Une stabilisation de ce poste est attendue pour 2014 avec la fin de deux conventions de mise à disposition de personnel (- 10.000 €), compensée par une progression de 3 % des tarifs de prestations de service.

3. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, devrait connaître une augmentation de 3 % en 2014.

S'agissant des contributions directes, les crédits inscrits sur l'article 7311 intègre :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 0,9 % fixée dans la Loi de Finances 2014 ;
- l'évolution de + 0,5 % des bases physiques de la taxe foncière ;
- la décision de l'équipe municipale de maintenir les taux d'imposition en vigueur (T.H., T.F.B. et T.F.N.B.).

Les reversements de taxe professionnelle de la C.U.G.N., constitués par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, devraient s'établir à un niveau quasi-identique à celui de 2013.

	2013			2014			Variation des produits			Part de l'impôt
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	En euros	En %	Dont bases	
Fiscalité des ménages										
Taxe d'habitation	13 982 765 €	7,95%	1 111 630 €	14 109 628 €	7,95%	1 121 715 €	10 086 €	0,91%	0,91%	50,64%
Taxe sur le foncier bâti	13 537 031 €	7,95%	1 076 194 €	13 726 549 €	7,95%	1 091 261 €	15 067 €	1,40%	1,40%	49,26%
Taxe sur le foncier non bâti	27 316 €	9,15%	2 499 €	25 000 €	9,15%	2 288 €	- 212 €	-8,48%	-8,48%	0,10%
Sous-total	27 547 112 €		2 190 323 €	27 861 177 €		2 215 264 €	24 940 €	1,14%	1,14%	100%
Allocations compensatrices										
d'exonérations de taxe d'habitation			105 054 €			105 000 €	- 54 €	-0,05%		
d'exonérations de taxe foncière			24 425 €			23 500 €	- 925 €	-3,79%		
Sous-total			129 479 €			128 500 €	- 979 €	-0,76%		
Total des impositions des ménages			2 319 802 €			2 343 764 €	23 961 €	1,03%		
Reversements de fiscalité										
Reversement de C.E.T.			745 094 €			735 500 €	- 9 594 €	-1,29%		
Compensation de CET			3 946 €			3 300 €	- 646 €			
Sous-total			749 040 €			738 800 €	- 10 240 €	-1,37%		
Total de la fiscalité directe			3 068 842 €			3 082 564 €	13 721 €	0,45%		

Parallèlement, la ville escompte une progression de 50.000 € des produits de la taxe locale sur la publicité extérieure. Toutefois, avec un régime en cours d'aménagement suite aux récentes évolutions législatives et jurisprudentielles, il est proposé de reconduire par prudence la recette inscrite au budget primitif 2013.

Le produit de la taxe sur l'électricité devrait, quant à lui, augmenter de 70.000 € avec le passage au coefficient maximal de perception au 1^{er} janvier 2014.

Enfin, le montant de taxe additionnelle aux droits de mutation à percevoir en 2014 continue de demeurer une inconnue. Aussi, il est proposé de procéder à une évaluation prudente de ces produits au stade du budget primitif.

4. Les dotations et participations

Ce poste de recettes devrait s'élever, en 2014, à 1.503.764 €, en progression de 2,9 % par rapport au budgeté 2013.

Il évoluera principalement grâce aux participations de l'Etat et de la Caf à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (+ 58.670 €), ses autres composantes étant majoritairement en recul.

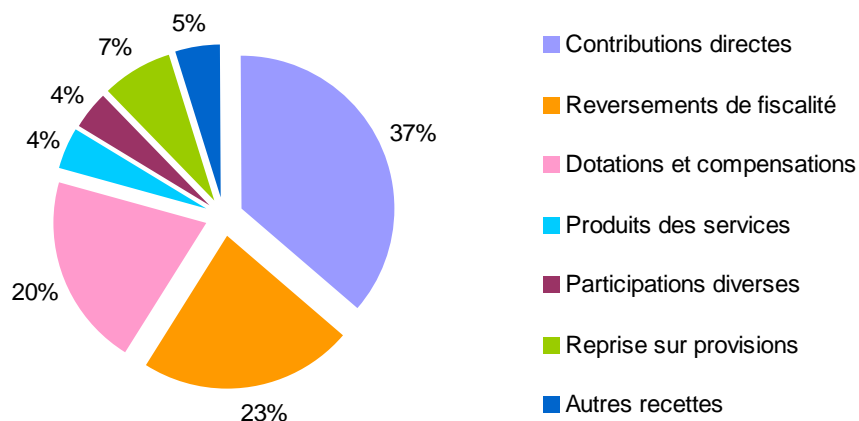
Ainsi, la dotation globale de fonctionnement devrait se contracter de près de 44.000 € avec la contribution de la ville à l'effort de réduction du déficit public.

5. Les autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

Ce poste devrait évoluer fortement au regard du budget primitif 2013 mais s'établir à un niveau relativement proche du réalisé de l'exercice précédent. La fin du bail de la Police Aux Frontières (-7.000 € par rapport au réalisé 2013) ne devrait pas permettre à la ville de tirer réellement profit de la revalorisation de 3 % de ses tarifs de locations de salle.

STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



7. C. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement prévisionnel (composé du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des opérations d'ordre de transfert entre sections) devrait s'élever cette année à 730.175,77 € contre 497.838 € au budget primitif précédent.

L'autofinancement sera constitué, pour 75 %, par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le reste comprenant essentiellement l'amortissement obligatoire des immobilisations.

Il convient enfin de relever qu'un montant de 448.000 € a été inscrit en reprise sur provision dans le budget primitif. Cette ouverture de crédits sera mobilisée principalement pour procéder au remboursement anticipé d'emprunts.

8. III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

9.

La section d'investissement comprend :

- les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice ;
- les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

10. A. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement s'élèveront en 2014, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1.146.695 €

SYNTHESE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	BP 2013	Réalisé 2013	BP 2014	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
16	Remboursement d'emprunts	496 324 €	496 275 €	- €	809 184 €
20	Immobilisations incorporelles	6 245 €	11 890 €	- €	28 734 €
205	Logiciels	6 245 €	10 678 €	- €	4 700 €
2031	Frais d'études	- €	1 211 €	- €	24 034 €
204	Subventions d'équipements versées	16 069 €	10 509 €	- €	38 030 €
21	Immobilisations corporelles	353 043 €	346 814 €	50 574 €	252 888 €
2111	Terrains nus	667 €	5 730 €	- €	26 311 €
2121	Plantations	3 477 €	1 127 €	586 €	600 €
2128	Agencements et aménag. de terrains	176 106 €	137 583 €	3 903 €	35 109 €
21318	Autres bâtiments publics	- €	- €	- €	- €
2132	Immeubles de rapport	- €	- €	- €	- €
2135	Installations générales, agencements	111 509 €	117 107 €	32 054 €	119 429 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	3 927 €	3 779 €	- €	3 500 €
21571	Matériel roulant	- €	41 890 €	- €	- €
2158	Matériels et outillages techniques	2 710 €	- €	- €	1 155 €
2183	Matériel de bureau et informatique	20 500 €	9 825 €	6 345 €	16 850 €
2184	Mobilier	11 683 €	4 916 €	3 764 €	10 500 €
	Autres	22 466 €	24 855 €	3 923 €	39 434 €
26	Participations et créances rattachées	- €	- €	- €	- €
27	Dépôts et cautionnements versés	500 €	- €	- €	- €
Opérations d'équipement					
92	Réhabilitation Ecole de Mouzimpré	718 €	718 €	- €	- €
97	Réhabilitation de la salle des fêtes	10 874 €	3 607 €	- €	7 859 €
99	Réalisation d'une épicerie solidaire	94 339 €	56 315 €	11 276 €	10 000 €
TOTAL				61 850 €	1 146 695 €
		978 112 €	926 128 €		1 208 545 €

1. Les dépenses financières

Les dépenses financières sont constituées essentiellement du remboursement annuel du capital de la dette.

Ce poste de dépenses devrait progresser de 10 % avec les premiers remboursements des emprunts contractés fin 2012 et le report, purement comptable, d'une échéance d'un emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne.

Il est proposé, par ailleurs, d'inscrire 260.000 € de crédits supplémentaires pour permettre le remboursement anticipé de plusieurs emprunts arrivant à échéance en 2015 et 2016 et amorcer ainsi le désendettement de la commune.

2. Les subventions d'équipement

Les crédits ouverts, à hauteur de 38.030 € dans le budget, au titre des subventions d'équipement, sont destinés notamment :

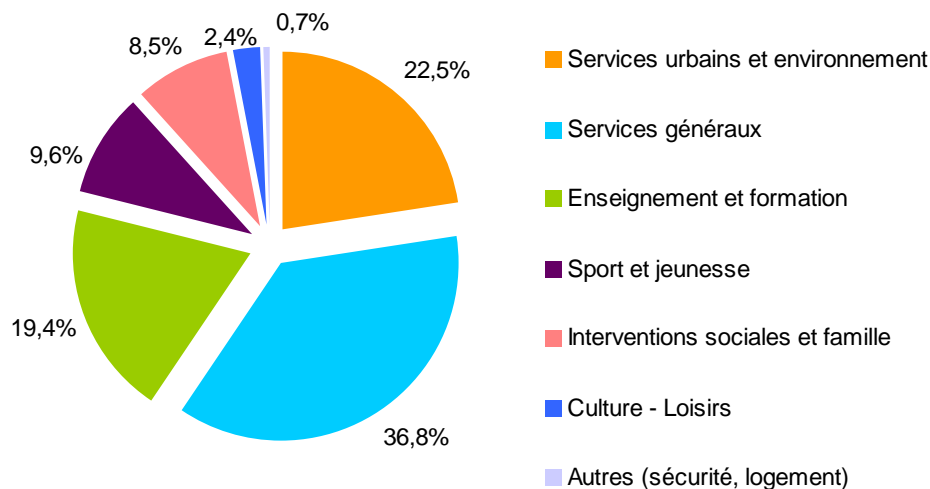
- à régler, à la C.U.G.N., les dépenses de fonds de concours, évaluées à 5.000 € sur l'exercice, liées à la mutualisation des moyens informatiques de la ville avec ceux des autres collectivités membres ;
- à procéder, pour 3.030 €, au versement de subventions d'équipement à diverses associations, qui viendront ainsi compléter l'enveloppe des subventions et participations de la section de fonctionnement ;
- à participer, pour 30.000 €, à l'installation de la crèche Pitchoun sur le quartier Kléber.

3. Les dépenses d'équipement

Parmi les dépenses d'équipement, on distingue :

- les dépenses liées à l'acquisition et l'installation d'immobilisations corporelles et incorporelles :
 - **au profit des écoles** avec l'acquisition de mobiliers et matériels pour plus de 11.000 €, de matériel informatique pour 5.000 € et la réfection des écoles Galilée et Prévert pour 40.000 € (dont 30.000 € de reprise en sous-œuvre) ;
 - **pour améliorer le cadre de vie des habitants** avec l'installation d'une rampe d'accès pour personnes handicapées à l'Hôtel de Ville pour 37.800 € (hors études), la mise en conformité des aires de jeux du parc Maringer pour 18.500 € et l'installation de nouveaux jeux dans ce parc ainsi que dans le square Hayotte pour 15.400 € ;
 - **pour la promotion du sport** avec la réfection de la toiture du club house de tennis pour 9.600 € et l'acquisition de matériel supplémentaire pour près de 7.700 € ;
 - **pour le fonctionnement des services municipaux** avec, principalement, l'acquisition de matériels informatiques, licences et logiciels pour 12.000 € et de matériels et mobiliers pour 10.000 €.
- les opérations d'équipement avec :
 - la mise aux normes de l'épicerie solidaire pour 10.000 € ;
 - le reliquat de l'opération portant réhabilitation de la salle des fêtes Maringer pour 7.858,80 €

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



11.

12. B. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes, qui sont essentiellement composées de dotations, de subventions et d'emprunts, sont estimées, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 431.725 € en 2014.

SYNTHESE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	BP 2013	Réalisé 2013	BP 2014	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
024	Cessions	154 500 €	- €	- €	303 500 €
10	Dotations	707 196 €	493 664 €	220 000 €	110 000 €
10222	FCTVA	308 983 €	95 451 €	220 000 €	110 000 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	398 213 €	398 213 €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	21 800 €	34 942 €	10 900 €	17 225 €
1321	Etat et établ. Nationaux	7 500 €	12 384 €	- €	- €
1323	Département	14 300 €	21 204 €	- €	- €
13248	Autres communes	- €	- €	- €	700 €
1328	Autres subv.équipement	- €	- €	10 900 €	1 025 €
1331	Autres subv.équipement	- €	- €	- €	5 600 €
1385	Groupement de collectivités	- €	1 354 €	- €	9 900 €
16	Emprunts et dettes	400 000 €	442 590 €	- €	- €
	Recettes diverses	- €	- €	- €	1 000 €
92	Réhabilitation Ecole de Mouzimpré	22 416 €	22 416 €	- €	- €
1341	D.G.E.	22 416 €	22 416 €	- €	- €
97	Réhabilitation de la s.d. fêtes Maringer	19 738 €	- €	19 738 €	- €
1323	Département	19 738 €	- €	19 738 €	- €
99	Réalisation d'une épicerie solidaire	25 000 €	10 000 €	48 516 €	- €
1323	Département	25 000 €	- €	23 516 €	- €
1328	Autres subv.équipement	- €	10 000 €	25 000 €	- €
Restes à réaliser N-1				299 154 €	431 725 €
TOTAL		1 350 650 €	1 003 612 €		730 879 €

1. Les dotations

En raison de la contraction de la section d'investissement en 2013, la ville profitera d'un reversement limité de TVA en 2014 (110.000 € contre 308.983 € inscrits au budget primitif précédent).

2. Les subventions d'équipement

La ville percevra au minimum 17.225 € de subventions en 2014 dont, notamment :

- 9.900 € au titre des certificats d'économie d'énergie ;
- 5.600 € de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'installation d'une rampe d'accès handicapés à l'Hôtel de Ville ;
- 1.025 € de la participation de la Caf à l'acquisition d'un logiciel de gestion pour le relais d'assistantes maternelles.

Cette proposition d'ouverture de crédits reste particulièrement prudente. La collectivité a en effet fait le choix, comme pour les exercices précédents, de n'inscrire dans son budget primitif que les subventions déjà notifiées par les co-financeurs.

3. Les recettes de cession

Afin de financer la réalisation de l'épicerie solidaire, il est proposé d'inscrire au budget la cession de l'immeuble situé 2 rue Christian Moench et de l'immeuble sans maître situé rue Roger Bérin.

Ces cessions viendront compléter celles de matériels et mobiliers inutilisés par les services.

4. L'emprunt

Avec l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, les recettes de cession, les dotations d'équipement et les subventions déjà notifiées, il n'y a pas lieu d'inscrire d'emprunt au budget primitif 2014.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN STRUCTURE

